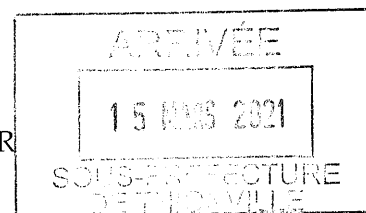


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
POUR LE SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT)**

Séance du Lundi 08 mars 2021 - 18h00

2021-001

Sous la présidence de M. Roger SCHREIBER



Ont assisté à cette séance :

M Roland BALCERZAK, M Fabrice CERBAI, M Marc FERRERO, Mme Clémence POUGET,

Vice-Présidents,

M Rémy DICK, M Pierre KOWALCZYK, M Maurice LORENTZ, Mme Sylvie SCHUTZ,

Assesseurs,

M René ANDRE, M Claude BOCEK, M Denis CENTOMO, M Jean-Marie COLIN, Mme Isabelle CORNETTE, M Marc LUCCHINI, M Pierre TACCONI, M Bernard VEINNANT,

Délégués,

Ont donné procuration :

M Jérémy BARILLARO à Mme Sylvie SCHUTZ,
M Jean-Jacques BOURSON à M Claude BOCEK
M Gilles DESTREMONT à M Claude BOCEK
M Jérôme DEVELLE à M Marc FERRERO
M Jean-Paul DOR à Mme Sylvie SCHUTZ
Mme Marie-Laurence HERFELD à Mme Clémence POUGET
M Michel HERGAT à M Roland BALCERZAK
M Alain PIERROT à M. Roger SCHREIBER
M Patrick RISSER à M. Roger SCHREIBER
M Bernard ZENNER à M Roland BALCERZAK
M. Pierre ZENNER à M Pierre KOWALCZYK

Etaient excusés :

M Armel CHABANE, M Serge JURCZAK, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, M Jean-François MEDVES, M Olivier POSTAL, M Arnaud SPET, M Patrick PERON

Assistaient en outre :

M Thierry CARRE, Directeur Général du SCOTAT
Mme Sonia BREH – Assistante administrative du SCOTAT

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations
Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées 08/03/2021, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point 1 : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice doit avoir lieu dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Comité Syndical sera invité à voter le budget par chapitre budgétaire pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement.

Cette année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre de l'étude postérieure à la révision du SCOTAT. La mission a pour objectif de réunir l'ensemble des données utiles en matière de suivi de consommations d'espaces naturels et agricoles afin de proposer ensuite une approche méthodique permettant au Syndicat Mixte de renseigner année par année l'évolution de ces consommations foncières EPCI par EPCI.

Par ailleurs, le SCOTAT aura à examiner les mises en compatibilité des documents d'urbanisme des communes en mettant en exergue les principes de densification du bâti urbain et de limitation de consommation des espaces naturels et agricoles.

En termes de dépenses, il sera proposé de provisionner 50 000 € pour les études actuellement en cours notamment :

- l'Observatoire de l'Habitat à l'échelle du SCOTAT
- partenariat avec les agences d'urbanisme, réalisé notamment pour les études INTERSCOT portant sur la mobilité, feront l'objet de crédits d'études.

D'autres provisions budgétaires seront nécessaires pour le fonctionnement du Syndicat :

- 85 000 € pour les indemnités des membres du Syndicat ;
- 90 000 € pour les charges de personnel et le remboursement des prestations mutualisées ;
- 85 000 € environ pour les dépenses courantes du Syndicat.

En termes de recettes, il sera proposé de ramener la participation financière des EPCI membres à 0,75 € par habitant (0,85 € en 2020).

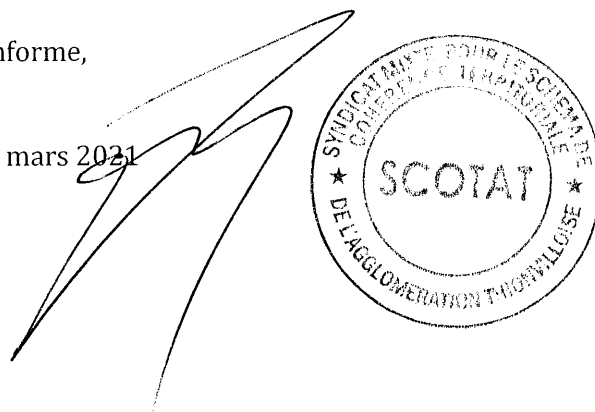
En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'au 01^{er} juin 2021, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé au tiers, au lieu de la moitié, des membres nécessaires pour délibérer valablement.

Le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires proposées pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

Thionville le 08 mars 2021

Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE POUR LES COMMUNES DE LA REGION DE THIONVILLE' around the top edge, 'SCOTAT' in the center, and 'DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE' around the bottom edge, with two stars on either side of the central text.